

Assez du déversoir, assez du mépris !

L'ouverture du nouveau bâtiment de la Maison d'arrêt de Nîmes, est devenu le principal déversoir de la DI pour désencombrer les autres établissements de la DI malgré l'opposition de la direction locale. Les décisions prises au niveau interrégional ont conduit à :

- Une **augmentation massive et continue du nombre d'écrous**,
- Des **arrivées incessantes de détenus**, souvent sans anticipation réelle des moyens humains,
- Une **désorganisation chronique des services**, au détriment des personnels comme de la sécurité.

Les chiffres d'écrou ont explosé, sans création de postes équivalents, sans structure adapté ni renforts pérennes.

Des personnels sacrifiés sur l'autel de la gestion comptable :

Cette politique du « remplissage à tout prix » a des conséquences directes et graves :

- Effectifs insuffisants pour couvrir l'ensemble des postes réglementaires,
- Pression constante sur les agents présents,
- Multiplication des rappels, heures supplémentaires et changements de planning,
- Dégradation des conditions de travail et hausse des risques psychosociaux.

La sécurité des personnels **ne peut pas être une variable d'ajustement**.

Retard de prise de clef : une décision responsable et assumée :

Face à cette situation, en intersyndicale avec FO, une décision forte a été prise :

Retard de prise de clef :

Cette action n'est ni un caprice, ni un blocage idéologique. Elle est la **conséquence directe d'une administration sourde aux alertes répétées**. Elle vise à dénoncer publiquement l'état de sous-effectif chronique de **surpopulation** et l'absence d'anticipation.

Lorsque les conditions minimales de sécurité ne sont plus réunies, **les agents sont en droit de refuser d'endosser seuls la responsabilité d'un système défaillant**.

En surchargeant la MA de Nîmes sans moyens adaptés, **l'administration manque à ses obligations légales**.

Nous exigeons :

1. **L'arrêt du flux massif de détenus** tant que les effectifs ne sont pas adaptés,
2. **Des créations de postes pérennes**, à la hauteur du nombre réel d'écrous,
3. **Une réévaluation des effectifs théoriques** du nouvel établissement,
4. **Le respect strict des conditions de sécurité** avant toute prise de service,
5. **Une reconnaissance officielle de la surcharge structurelle** de la MA de Nîmes.

Pour le bureau local du SPS-CEA, le 19/12/2025

Le SPS : le Syndicat 100%-CEA